
N°4.1 Exonération totale ou partielle des plus-values professionnelles (jour 1) Articles 151 septies, 151 septies A et 151 S septies B

FORMATION COLLECTIVE INTER-CABINETS

Objectifs :

Détailler pour chaque dispositif étudié au regard des textes, de la doctrine et de la jurisprudence, les éléments indispensables à leur application aux entreprises agricoles :

Le champ d'application ;

Les conditions d'application ;

La portée des exonérations/report d'imposition ;

Les obligations formelles et/ou de suivi.

- Déceler les pièges à éviter, appréhender la portée des avantages, les limites, les risques.

- Apporter une méthodologie, donner une portée pratique à ces mécanismes à partir de cas concrets et de nombreux exemples.

Pré-requis :

Avoir acquis une expérience importante dans la gestion des dossiers agricoles. Et avoir une bonne connaissance de base des dispositifs étudiés.

Attention : Les grands principes seront considérés comme acquis.

Il est fortement conseillé de suivre d'abord la 1^{ère} journée avant de suivre la 2nd journée dans la mesure où certaines règles communes à l'ensemble des dispositifs seront développées le premier jour sans être reprise le second.

Durée : 1 jour - 7 H 30

Animateur : Avocat en droit et fiscalité agricole depuis plus de 10 ans (Cabinet Terresa partenaire de l'UNECA) ; Juriste/fiscaliste au sein d'organisation professionnelles agricoles locales et nationales pendant 15 ans ; Intervenant aux master II Droit Rural Université de Bourgogne et Master mention Droit des affaires parcours Aspects juridiques et comptables de l'entreprise agricole (AJCEA) ;

Tarif par participant :

Prochaine date à partir d'octobre 2021

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

En matière de dispositifs d'exonération des plus-values professionnelles chaque année les lois de finances apportent de nouveaux aménagements. Au-delà des opérations globales de transmission, ces dispositifs ont notamment vocation à s'appliquer aux cessions d'immobilisations, aux cessions de parts sociales par des associés professionnels selon des conditions d'application spécifiques. Le tout se traduit par une grande complexité et il s'avère très difficile de s'y retrouver dans ce dédale de régimes (interprétation,

choix du ou des régime(s), combinaisons possibles, conséquences court-terme, moyen-terme,
Reproduction interdite - Exonération totale ou partielle des plus-values professionnelles (jour 1) Articles 151 septies, 151 septies A et 151 S septies B

risques...). Cela étant, il faut bien conseiller utilement son client, tenter de faire le ou les bons choix et limiter les risques de remise en cause par l'Administration fiscale. Il en résulte une conséquence directe : une connaissance approfondie de tous ces mécanismes pour les conseils concernés s'avère plus que nécessaire ; obligatoire.

CONTENU

Introduction : présentation de la formation, du formateur tour de table des objectifs (20 minutes)

Matin : 1 pause de 20 à 25 minutes en présentiel, ou 2 pause de 10 à 12 minutes en distanciel

1. ANALYSE PRATIQUE DES DISPOSITIFS

Attention : Les grands principes seront considérés comme acquis, l'accent sera mis sur les points de vigilance et difficultés d'application vécus dans les :

article 151 septies CGI

article 151 septies B CGI - article 238 quindecies CGI - article 151 septies A CGI

article 151 nonies CGI

article 151 octies CGI

article 41 CGI

2. APPROCHE PAR TYPE D'OPÉRATIONS : SCHÉMAS D'APPLICATION

3. TABLEAU DE SYNTHÈSE DE CUMUL DES DISPOSITIFS : PRÉSENTATION

Quiz d'évaluation des acquis, correction avec l'animateur, réponses aux questions.

PÉDAGOGIE / MOYENS D'ÉVALUATION

Moyen pédagogique :

Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation disposant des matériels pédagogiques et techniques nécessaires au bon déroulement de la formation

Exposé théorique

Echanges d'expériences

Etude de cas concrets

Document remis

Remise du support de formation projeté

Remise d'un document texte exhaustif commentant les divers dispositifs présentés avec références et annexes.

Suivie de l'exécution et évaluation des résultats

Feuille de présence

Quiz en salle avec remise du corrigé

Questionnaire d'évaluation et de satisfaction de la formation

FORMATION PRIVATISÉE INTRA-CABINET

Vous avez la possibilité d'organiser cette formation en intra dans votre cabinet pour 4 500 € HT soit 5 400 € TTC la journée.

Les frais de déplacement, d'hébergement et repas de l'animateur, sont en sus.

L'organisation est à votre charge (réservations salle, restauration, chambre d'hôtel de l'animateur...)

Le support de formation sera facturé par participant : 45 € HT au format papier ou 18 € HT au format PDF.

* Le nombre de participant ne doit pas excéder 20 personnes par session.

* *A partir de la tenue de 3 formations (hors AF), une ristourne de 5 % sera accordée sur l'ensemble des
Reproduction interdite - Exonération totale ou partielle des plus-values professionnelles (jour 1) Articles

151 septies, 151 septies A et 151 S septies B

séminaires (hors AF) de la saison (07/2020- 06/2021).

Source URL:

<http://formation.uneca.fr/exoneration-totale-ou-partielle-des-plus-values-professionnelles-analyse-pratique-pour-le-secteur>